



Paiement fin de chantier de travaux non effectués

Par **sloison**, le **28/05/2008** à **08:56**

Bonjour,

J'ai signé pour une veranda il y a plus d'un an avec paiement de 50% du montant. La société a été mise en liquidation judiciaire, puis reprise par une autre.

Les travaux ont été effectués cette semaine mais il demeure de nombreux défauts (coup sur le bois, rayure sur la toiture) et une partie des travaux présents dans le devis (pose d'évacuation qui n'était pas nécessaire) n'a pas été effectuée. J'ai rendez-vous ce soir pour le paiement du solde.

Puis déduire du montant la partie non effectuée (j'ai le détail du prix) et réclamer la réparation ou le changement des éléments défectueux ?

Merci